

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 11

chargée de l'examen du Préavis N° 2023/07 - Restauration de l'orgue de la Basilique Notre-Dame du Valentin :

Présidence :	Mme Anaïs TIMOFTE (EàG)
Membres présents :	Mme Astride LAVANDEROS (soc.) ; Mme Paola RICHARD DE PAOLIS (soc.) ; Mme Diane WILD (PLR rempl. Mme Aubert) ; Mme Anne BERGUERAND (Les Verts rempl. Mme Dakkus) ; M. Ngoc Huy HO (Les Verts) ; Mme Tatiana TAILLEFERT (Les Verts) ; M. Mathias PAQUIER (vert'lib.) ; M. Nicola DI GIULIO (UDC)
Membres excusés :	M. Pedro MARTIN (soc.) ; M. Namasivayam THAMBIPILLAI (soc.) ; M. Henri KLUNGE (PLR) ; M. Olivier MARMY (PLR) ;
<u>Municipal concerné :</u>	M. David PAYOT, directeur Enfance, Jeunesse et Quartiers
<u>Accompagné par :</u>	Mme Elsa Kurz, secrétaire générale et en charge du domaine cultes et temples.
Notes de séance :	F. Tétaz
Début et fin de la séance :	17h30 – 17h45

Lieu : Salle de réunion EJQ, Pl. Chauderon 9

Date : 27.03.2023

Début et fin de la séance : 17h30 – 17h45

Conseil communal de Lausanne

Discussion générale

Monsieur le Municipal est accompagné de Madame Elsa Kurz, secrétaire générale et assume *ad interim* la responsabilité du domaine cultes et temples, qui était sa responsabilité précédente. Elle pourra ainsi donner des informations techniques. Ce préavis concerne un crédit d'investissement, la quatrième et dernière étape de la rénovation de la basilique. Les précédentes étapes ont eu lieu en 2005, 2010 et 2017, avec à chaque fois une implication de la commune pour entretenir les bâtiments. Il y a aussi un supplément pour les travaux non indispensables pour mettre en valeur ce patrimoine assumé par la paroisse. Cela a été le cas pour les fresques lors des travaux de réaménagements intérieurs. Il rappelle que les questions de laïcité, et des relations entre l'Etat et les églises reconnues de droit public sont réglées par la loi qui précise très clairement les responsabilités de la commune.

Un commissaire demande si les travaux prévus dans la troisième phase sont terminés

La secrétaire générale répond qu'ils sont en cours de finalisation, raison pour laquelle le relevage de l'orgue intervient en dernier. Il ne faut pas de poussière car chaque pièce de l'orgue doit être démontée. Actuellement la moitié de la basilique est cachée. Les pochettes des sommiers de l'orgue sont quasiment tous cassées.

Un commissaire demande pourquoi les travaux de l'orgue n'ont pas été prévus dans le préavis de 2017 dont les travaux se terminent actuellement. Il souligne que les frais de relevage sont de 140'000 francs et au budget de 130'000 francs. Il demande d'où vient la différence.

Monsieur le Municipal en charge d'Enfance Jeunesse et Quartiers dit que la Municipalité a fait le choix d'avoir des crédits d'investissements séparés pour envisager les travaux par étapes. Il ne se rappelle pas si le nombre d'étapes est déjà dans le préavis de 2005, mais ils sont en tout cas décrits dans les préavis de 2010 et 2017 avec la notion que le relevage de l'orgue était l'étape finale, avec le besoin de donner le contenu des travaux de manière précise tout comme sa temporalité avant de solliciter le Conseil communal.

La secrétaire générale dit que la différence de montant provient des taxes.

Un commissaire demande des précisions sur la durée des travaux et demande quelles conséquences auront les travaux sur les heures d'utilisation de l'orgue. Est-il prévu que les répétitions puissent avoir lieu sur d'autres sites ?

La secrétaire générale dit que la durée des travaux est estimée entre 3 et 5 mois, mais il peut y avoir des surprises une fois que l'orgue est démonté. Les organistes peuvent utiliser des orgues positifs, sortes de petits orgues sur roulettes et qui sont mobiles. Ils peuvent également utiliser des pianos ou d'autres instruments. Mais il arrive aussi que les organistes utilisent un autre orgue pour s'entraîner, ce qu'ils apprécient car chaque orgue a sa qualité musicale pour un registre précis de composition.

Discussion particulière

La parole n'est pas demandée.

Conseil communal de Lausanne

Conclusions 1 à 3 de la commission : Conclusions 1 à 3

Vote en bloc : unanimité.

Lausanne, le 17 mai 2023

La rapportrice :
Anaïs Timofte

